

Mairie de  
SAUVAT

LE BOURG

15240 SAUVAT

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU quatorze septembre deux mille quinze

**Président :**

Bertrand

FORESTIER

**Secrétaire(s) de séance :**

Mme Françoise GILLES

**Présents :**

Françoise GILLES, Odile BRANDELY, Frédéric JIMENEZ, Gilles ALBESSARD, Marie-Thérèse ANDRIEUX, Jean-PAUL PRADEYROL, Bernard ROBERT, Laëtitia DESRUES, Christèle DANGLARD.

**Absents :**

Sébastien PELISSIER

Monsieur le Maire rappelle que tous les ERP doivent être conformes selon la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Devant la difficulté d'atteindre une mise en accessibilité totale avant septembre 2015, la commune a décidée de déposer un dossier Ad'AP auprès de la DDT, ce dossier a été préparé par le cabinet d'architectes DUMONT au vue des préconisations de l'étude réalisée courant 2011. Les travaux de mise aux normes seront étalés sur plusieurs années.

Une délibération a été prise à l'unanimité concernant l'adhésion des communes de BEAULIEU et LANOBRE à la Communauté Sumène-Artense.

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une action portée par la Communauté de Communes Sumène-Artense a savoir -équipement numérique des 'écoles primaires, elle est intégrée au Contrat Régional de Développement Durable du Territoire Auvergne + 3ème génération. 5 ordinateurs seront mis à la disposition des élèves de SAUVAT. Cette action est subventionnée par la région et la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Un point sur l'avancée des travaux de voirie a été réalisé par Mr FORESTIER. Il a expliqué pourquoi il a été fait le choix de refaire entièrement la voix du Douguèbre.

**Pour extrait :**

**En Mairie, le 30/09/2015**

Maire

FORESTIER

Bertrand

Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Page 2)

Mme Christèle DANGLARD a sollicité un financement pour le transport des élèves pour se rendre à la piscine à Mauriac, après discussion le Conseil Municipal a décidé de financer à hauteur de cinq sorties avec le cofinancement de l'association des parents d'élèves .

Mr le Maire a rappelé au Conseil Municipal l'obligation d'effectuer des démarches auprès de notre fournisseur de logiciels informatiques afin de permettre la dématérialisation de la comptabilité à compter de janvier 2016.

Mr FORESTIER a évoqué les problèmes d'inondation du cimetière suite aux violents orages, après un tour de table, il a été décidé de demander à Mr JEAN, DDT Mauriac, de rendre sur place et de nous informer des travaux qui pourraient être réalisés afin de protéger le cimetière. Le Conseil Département sera également sollicité.

Melle BRANDELY informe les Conseillers qu'elle a été interpellée par Mr MOURET qui signale que les panneaux de signalisation (limitation de tonnage sur le pont de la Ribeyre) sont implantés sur sa propriété. Après discussion, il apparaît qu'ils sont en bordure de sa propriété.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'autorisation de démolition de la grange appartenant à la famille LARCENA a été accordée et sera réalisée prochainement.

Un arrêté de bâtiment en péril a été pris concernant la grange "DIEF" à Poux de Sauvat; une expertise ayant eu lieu.

Pour extrait :

En Mairie, le 30/09/2015

Cet extrait doit être affiché à la porte de la Mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.

Maire

FORESTIER  
Bertrand  
Signature et cachet